

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 20 SEPTEMBRE 2016 à 18H30

✚ Date de convocation :	2016
✚ Lieu de la réunion :	Salle du Conseil Municipal
✚ Président :	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
✚ Secrétaire de Séance :	Madame Myriam ALZAGA

Etaient présents :

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Madame Aurore MERVILLE COMET
3. Monsieur Michel GODARD
4. Monsieur Patrick GRIGIS
5. Monsieur Raphaël LANGLAIS
6. Monsieur Gérard PRADEL
7. Madame Myriam ALZAGA
8. Madame Chantal PINEL
9. Monsieur Michaël HAHN
10. Monsieur Didier CORTES
11. Monsieur Christian CHEVALLIER
12. Monsieur Robert JORDAN
13. Madame Anne- Laure BONATO
14. Madame Christine MUNICH
15. Madame Bernadette FAURE
16. Madame Anne-Lise CAMUS

Ont donné procuration :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 17. Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU | procuration à Monsieur CORTES |
| 18. Monsieur François MERVILLE | procuration à Madame MERVILLE-COMET |
| 19. Madame Claudette FAGET | procuration à Madame PINEL |

Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, cite les procurations. Elle désigne Myriam ALZAGA secrétaire de séance et fait lecture de l'ordre du jour. Elle demande la possibilité de modifier l'ordre du jour car elle a invité Monsieur NEGRO à présenter son travail, une œuvre d'art qu'il souhaite proposer aux collectivités territoriales.

1. Lecture et approbation de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2016

Corinne VIGNON donne lecture du procès-verbal de la séance 20 juillet et demande d'approuver le procès-verbal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

2. Décisions du Maire, en vertu de la délibération prise le 1^{er} septembre 2014 donnant délégation à Mme le Maire sur la gestion d'affaires définies.

Corinne VIGNON :

Nous avons signé au mois d'août le nouveau marché de la cantine. Nous avons 2 offres, Aurore, tu peux nous en parler ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Nous avons axé le cahier des charges cette année sur le grammage des aliments, non pas pour récupérer de l'argent puisque le tarif reste le même pour les parents mais simplement nous avons demandé à faire un grammage maternelle et un grammage élémentaire pour éviter de jeter. Nous avons re-signé avec la société Occitanie Restauration.

Corinne VIGNON :

Parfait. Parallèlement, sachez que les travaux de sécurisation du Chemin Lasserre commenceront le lundi 26 septembre 2016. Il s'agit de poser 6 coussins berlinois qui vont permettre le passage piétons 2 fois 2 coussins qui vont encadrer un marquage au sol piéton pour que les enfants puissent passer et aller à l'arrêt bus et 2 coussins berlinois qui vont de l'autre côté après la déviation du Super U. Le montant de ces travaux est de 25 000 €: coussins, marquage et signalisation compris. Il n'est pas possible de faire un plateau comme je vous l'expliquais la dernière fois. Lorsque le terrain de M. DURAND va être urbanisé, nous pourrons faire un PUP (Projet Urbain Partenarial) avec le lotisseur qui va acquérir ces terres et à ce moment-là nous demanderons un espace plus large de façon à faire un plateau ralentisseur, puis que tout ce qui est zone 30, il faut qu'elle soit implantée entre deux plateaux ralentisseurs. Comme nous ne pouvons le faire pour l'instant nous mettrons une vitesse 30. Nous sécurisons dans l'attente d'élargir, ce sont de gros investissements, mais cela est nécessaire.

Anne-Lise CAMUS :

Excusez-moi, j'ai été interpellée par un riverain aujourd'hui même, qui avait reçu un courrier de votre part et qui disait que les travaux allaient démarrer le 26 et ils étaient très surpris car vous leur aviez promis que cela ne commencerait pas sans concertation. Là, ils sont sur le fait accompli.

Corinne VIGNON :

A un moment donné cette affaire doit s'arrêter, c'est-à-dire que la concertation n'a qu'un temps, nous avons vu les gens, nous leur avons expliqué, nous avons envoyé des courriers. Nous voulons sécuriser, mon courrier a été extrêmement clair, pour l'instant c'est un équipement provisoire en attendant mieux. Nous avons plusieurs problématiques. La première : tant que nous n'avons pas le PLUIH qui sera opposable en 2019, nous ne pouvons pas placer d'emplacement réservé, or vous savez que lorsque nous décidons d'élargir une voie, il faut placer sur le PLU un emplacement réservé. Or, maintenant Toulouse Métropole nous bloque la procédure en disant qu'ils n'acceptent plus les procédures des municipalités pour tout ce qui concerne les modifications de PLU. L'affaire chemin Lasserre a duré, nous avons réuni tous les intervenants et les riverains, j'ai encore des personnes qui doutent de la Loi. Les gens ont demandé de la sécurité, nous sécurisons en fonction de la Loi. Aujourd'hui nous ne pouvons pas faire plus. Quand nous pourrons faire mieux, nous ferons mieux.

Anne-Lise CAMUS :

Lors de la réunion il était question de mettre une rambarde en bois pour que les enfants...

Corinne VIGNON :

Attention, nous avons dit qu'il y avait 4 coussins berlinois, c'est-à-dire 2 chemin Lasserre côté en Batut et 2 de l'autre côté, en fait, Toulouse Métropole nous a dit : c'est bien plus sécurisant d'avoir 6 berlinois, ils ont privilégié les berlinois à la place des rambardes. La compétence est métropolitaine, il y a des professionnels donc à un moment donné nous concertons et nous devons trancher.

Didier CORTES :

J'ai 2 questions, par rapport au marché que vous avez passé, le nom de l'autre entreprise je ne l'ai pas entendu.

Aurore MERVILLE-COMET :

C'est API Restauration. Récapé n'a pas postulé.

Didier CORTES :

Happy comme heureux en anglais ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Non A.P.I

Didier CORTES :

La prestation par rapport à l'an dernier c'est le même coût ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Oui

Didier CORTES :

L'autre question, c'est sur le financement, est-ce sur l'enveloppe locale ?

Corinne VIGNON :

Oui, c'est sur l'enveloppe locale. Pour l'instant, sur cette enveloppe nous n'avons pas trop dépensé mais il y a de nombreux travaux voirie en prévision, je vous en parlerai au prochain Conseil Municipal, car je n'ai pas

toutes les données. L'enveloppe locale est de 120 000€, sachant que la métropole nous retire 20%, c'est pour cela que nous l'avons augmenté de 20%, car gérer la voirie en dessous de 120 000€ c'est impossible. Donc quand nous avons cela à l'année... il faut gérer la commune avec cela et ce n'est pas forcément évident.

Si vous le voulez bien, nous allons présenter M. NEGRO, qui est le fils de Mme NEGRO du village et il est venu me voir pour me présenter une œuvre d'artiste et j'ai été très intéressée. Pour prendre une décision, si nous voulons accueillir une œuvre de cette qualité il faut que tout le monde la voit et ensuite nous en reparlerons pour 2017. Monsieur NEGRO, la parole est à vous.

Monsieur NEGRO :

Bonsoir, je suis le fils de la famille NEGRO, j'ai vécu toute mon enfance ici, je suis flourensois depuis 43 ans. Je me suis lancé dans l'expression artistique, cela demande beaucoup de temps, j'ai choisi le métal, et comme j'adore les lumières, je fais des luminaires. Il y a deux ans, un jour en tombant sur le tableau d'Eugène Delacroix, j'ai décidé de faire quelque chose en m'inspirant de cela, j'ai pris du métal et j'en ai fait un luminaire, ce n'est pas dans le but d'éclairer mais il a le but de faire joli. Pourquoi je suis là ? Car j'ai pris le parti de démarcher tous les élus qui représentent les citoyens dont je fais partie.

Monsieur NEGRO présente son œuvre.

Corinne VIGNON :

Vous comprendrez pourquoi je l'ai fait venir. Il valait mieux voir l'œuvre plutôt que la décrire. Monsieur NEGRO vous pouvez rappeler le prix d'acquisition ?

Monsieur NEGRO :

2300 €. Cela mesure un mètre sur un mètre. Et c'est fixé par 3 supports, il faut une arrivée électrique par derrière pour brancher.

Corinne VIGNON :

Je vous remercie Monsieur NEGRO, je reviendrai vers vous pour vous tenir informé de l'avis de mes collègues.

Monsieur NEGRO :

Merci à vous.

✓ **ADMINISTRATIF**

3. Transfert de la zone de Fondeyre à Toulouse Métropole suite à la dissolution du SMACRRT.

Corinne VIGNON :

Nous allons revenir à l'ordre du jour. Nous abordons le sujet de la zone de Transfert de la zone de Fondeyre à Toulouse Métropole suite à la dissolution du SMACRRT. Vous avez reçu la délibération, ce n'est pas un point qui nous occupe particulièrement à Flourens, mais cela fait partie de la décision des 37 communes qui est demandée par la Métropole. Il y a un transfert de l'ensemble des biens, Toulouse Métropole se voit transféré l'ensemble des biens et des obligations et se substitue à la ville de Toulouse. Voulez-vous que nous débattions sur le sujet ? Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas particulièrement je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

4. Remplacement et désignation d'un représentant suppléant – Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE).

Corinne VIGNON :

Sur ce point je laisse la parole à Monsieur LANGLAIS.

Raphaël LANGLAIS :

C'est un Syndicat Mixte pour la Protection de l'Environnement qui a été voté par le Conseil Général de ce temps-là. Cela concerne tout ce qui touche l'environnement, ils font de nombreuses conférences ou présentations au Conseil Départemental, ils proposent un certain nombre d'outil en ce qui concerne l'environnement.

Corinne VIGNON :

Jusqu'à maintenant, c'était M. HAHN qui était représentant titulaire, nous proposons que ce soit M. LANGLAIS qui se substitue à M. HAHN. Si vous êtes d'accord je vous invite à voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

✓ **FINANCES**

5. Vote de tarifs : spectacle de Jean-Fi, novembre 2016.

6. Vote de tarifs : spectacle de Charles FERRE, février 2017.

Madame le Maire donne la parole à M. GRIGIS.

Patrick GRIGIS :

Concernant les points 5 et 6 : Le spectacle de JeanFi, le 5 novembre et également celui du 25 février 2017 de M. FERRE. JeanFi est un artiste qui est en train de monter au niveau national, il réalise du stand up, et grâce à M. Merville nous avons eu l'opportunité de l'accueillir à Flourens, sachant que nous n'allons pas demandé le prix qu'il peut demander au public dans des salles plus prestigieuses, que ce soit à Paris ou d'autres grandes villes. Voilà pourquoi le prix proposé reste à 10 € pour les adultes et 5€ pour les enfants et les adolescents et une gratuité pour les moins de 6 ans.

De même pour Monsieur FERRE qui est Ténor au Capitole, il est basque d'origine, il viendra avec deux guitaristes espagnols qui sont également assez connus et réputés, c'est un spectacle plus accessible à tout le monde, c'est pourquoi le tarif proposé est à 8 €, 5€ pour les enfants et les adolescents et la gratuité pour les moins de 6 ans.

Bernadette FAURÉ :

Et combien ils coûtent ces spectacles à la municipalité?

Patrick GRIGIS :

JeanFi de mémoire nous sommes à 2000€ et ils fournissent tout ce qui est communication.

Pour Monsieur FERRE c'est 2200€ et nous avons 3 personnes à faire manger plus la communication à notre charge. Si effectivement la salle est pleine, on rentrera dans l'investissement, si la salle n'est pas pleine, ce n'est pas grave, le principe est que ce soit accessible.

Corinne VIGNON :

Très bien je vous propose d'adopter la délibération concernant les tarifs pour le spectacle JeanFi :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. 4 voix « contre » et 15 voix « pour ».

Anne-Lise CAMUS :

Il n'y a pas une pièce de théâtre qui est prévue aussi ?

Corinne VIGNON :

Qui est gratuite.

Anne-Lise CAMUS :

Pourquoi elle est gratuite celle-là ?

Corinne VIGNON :

Parce que nous voulons proposer des gratuites également.

Anne-Lise CAMUS :

Non, mais cela coûte combien à la commune ?

Patrick GRIGIS :

Comme ils étaient déjà venus pour le Téléthon, ils nous font un forfait très accessible, nous ne payons que 600€. Ils nous ont accordé une remise de 50%.

Corinne VIGNON :

Pour le tarif du spectacle Jean FERRE,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. 4 voix « contre » et 15 voix « pour ».

7. Participation financière au SDEHG pour la rénovation de l'éclairage public Avenue de la Digue et Avenue du Lac.

Madame le Maire donne la parole à M. LANGLAIS.

Raphaël LANGLAIS :

Il s'agit de pouvoir programmer pour 2017 les travaux du SDEHG. C'est dans la continuité de la rénovation de l'éclairage qui avait eu lieu en 2013, Avenue de la Digue. Ce sera le même type d'éclairage en Led, qui va du carrefour avenue du Collège et Avenue de la Digue, s'arrête juste avant la Digue et fait le début de l'avenue du lac, jusqu'à M. et Mme CANDELOTO au 36. Nous partirions sur des mâts de 6 mètres, Avenue de la Digue et 5 m Avenue du Lac, avec possibilité d'avoir une intensité différente.

Si vous avez des questions ?

Corinne VIGNON :

L'estimation pour la commune : 30 470€ sachant que l'ensemble des travaux seront à 116 275€.

Raphaël LANGLAIS :

Nous nous sommes demandés comment était calculé le reste à charge de la commune par rapport à l'enveloppe globale des travaux du SDEHG. J'ai la réponse, de façon générale, ils prennent les travaux H, ils appliquent un coefficient de 0.358 quand cela concerne l'éclairage public (c'est le reste à charge) donc on calcule travaux HT x 0.358 et si cela concerne les travaux d'éclairage sportif c'est 0.658. Donc évidemment il reste plus à charge pour la commune. Après il y a des histoires de matériel, la comptable du SDEHG est en relation avec Robin Jeantroux, comptable de la commune et va lui communiquer les informations.

Corinne VIGNON :

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous invite à voter cette délibération.

8. Décisions modificatives.

Madame le Maire garde la parole.

Il y a 3 Décisions modificatives : la première concerne l'admission en nom de valeur. Vous savez que lorsqu'il y a des personnes qui ne paient pas la cantine, nous avons des recouvrements. Mme DURUT, nous demande d'ouvrir un article au 6 541 d'un montant de 1 500€ pour prévenir les non-recouvrements. Alors il faut sortir les 1 500€ du 022 (Dépenses imprévues) et on ouvre un article au 6541 du même montant.

Deuxième décision modificative en investissement, vous savez que vous m'avez autorisé à signer des avenants aux marchés au mois de mai, pour un montant de 28 592 € HT pour la Maison Ragou, je vous précise le pourquoi de ces avenants : nous avons l'entreprise TP d'OC. Nous avons des problèmes de canalisations, amiante... nous avons eu un dépassement de 7 410€ HT pour ces canalisations, nous avons eu également un dépassement d'Edifice, pour les poteaux en brique, pour un montant de 10 494.50€ HT et un dépassement d'ANTRAS pour les voliges pour un montant de 10 678.42€ HT, ce qui fait un total de 28 592€ HT, soit un montant de 34 310.78€ TTC. Mme DURUT nous propose de faire un montant plus global de 40 000 € (arrondi) TTC, sachant que le totem coûte 4 600€ TTC. Vous l'affectez à l'opération Ragou.

Troisième décision modificative, c'est une régularisation comptable, il y aurait eu une erreur en 2014 et 2015 sur la comptabilisation de la dotation des amortissements, les petites communes, nous n'avons pas d'amortissement à comptabiliser, nous ne sommes pas obligés d'amortir puisque nous sommes une commune de moins de 1900 habitants. Sauf, pour tout ce qui est documents d'urbanisme, il y a des amortissements dessus, il y a eu en 2014 et 2015 des erreurs d'imputation de comptes. En 2016, l'imputation était parfaite c'est-à-dire qu'en fonctionnement nous avons au 042 -6811 : 2588€ en dépenses et en recette c'était au 040 : 2802, nous avons en recette d'investissement 2588€, c'est donc pour ces amortissements.

Or Madame DURUT nous demande de régulariser 2014 et 2015. Donc nous allons ouvrir des crédits au chapitre 042-6811 (fonctionnement) d'un montant de 2588 multiplié par 2 car il y a 2014 et 2015, et nous ouvrons des crédits au chapitre 040-2802 (investissements) d'un montant de 2588 € multiplié par 2.

Ensuite nous enlevons des crédits au chapitre 040-28184 : 2588€ et nous enlevons également au chapitre de fonctionnement 042-7811 : 2588€. Il s'agit d'un jeu d'écriture.

Je vous propose de voter la délibération concernant les décisions modificatives.

Didier CORTES :

Excusez-moi sur l'aspect Maison Ragou, nous ne votons pas.

Corinne VIGNON :

Nous pouvons faire deux délibérations : la première DM, sur les non recouvrements et la DM concernant le mouvement d'écriture. Et une seconde délibération concernant les frais supplémentaires de la Maison Ragou en section d'investissement.

Pour la première Décision Modificative sur les modifications techniques :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

Pour la Décision Modificative concernant les modifications en investissements de l'Espace Ragou :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. 4 « Contre », 15 « Pour »

✓ ENFANCE - JEUNESSE

9. Vote des tarifs de la cantine.

Corinne VIGNON :

Je donne la parole à Aurore Merville-Comet concernant les tarifs cantine.

Aurore MERVILLE-COMET :

C'est très simple puisque les tarifs restent inchangés.

Corinne VIGNON :

Comment nous situons-nous par rapport aux communes voisines ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Nous ne sommes pas chers. J'ai réuni un groupe de parents testeurs. Nous avons goûté un repas à la cantine. Moi-même je m'y rends tous les 15 jours, pour goûter différents types de repas. Autant les parents que moi-même, nous avons été très satisfaits. Gisèle fait des retours, aussi bien sur le bon que sur le mauvais, quand nous avons eu des choses que les enfants n'aimaient pas, nous avons remonté l'information

au prestataire. Cette année nous dépassons les 200 élèves qui mangent à la cantine. Le mercredi nous avons dépassé les 100 inscrits.

Corinne VIGNON :

Pour cette délibération, nous votons le tarif du repas : 2.60€

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

10. Vote des tarifs ALAE, ALSH

Corinne VIGNON :

Pour l'ALAE et l'ALSH ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Pour l'ALAE, je vais m'y attarder un petit peu, car nous avons déjà abordé le sujet l'an dernier concernant les tarifs. Cette année les tarifs restent inchangés bien que nous ayons bien avancé avec Madame Lacourt sur d'éventuels nouveaux tarifs puisque nous avons trop de tranches et compte tenu de la typologie de quotient que nous pouvons trouver sur la commune, nous avons trop de tranches rapprochées. Le but dans un futur proche serait de passer à 5 tranches de coefficient, nous en reparlerons en commission pour pouvoir rendre les choses équilibrées. Pour l'instant, tant que nous n'avons pas acté quelque chose avec la CAF, nous restons sur ce tarif.

Raphaël LANGLAIS :

Combien y-a-t-il de tranches ?

Aurore MERVILLE-COMET :

A l'heure actuelle il y a 9 tranches. Sur la commune nous avons très peu de personnes qui se situent sur la tranche entre 0 et 900. Nous sommes en train de travailler dessus.

Didier CORTES :

Vous avez imaginé faire une dégression sur le prix de la cantine ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Honnêtement, non car ce n'est pas ce qui m'a été le plus demandé, la problématique c'est sur les familles qui ont 3 enfants et plus, là nous pourrions l'envisager, après sur la cantine nous avons un tarif suffisamment bas.

Corinne VIGNON :

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

✓ RESSOURCES HUMAINES

11. Délibération portant mise en place d'un emploi vacataire.

Corinne VIGNON :

Je ne vous apprends pas que l'entreprise de pneus CSPO a brûlé. C'était un dimanche, j'étais sur place avec certains de mes collègues, il se trouve que les pompiers ont eu besoin d'un tractopelle et d'une personne qui déplace tous les pneus et évacue les débris afin qu'ils ne prennent pas feu et qu'Imérys ne brûle pas.

J'ai appelé Monsieur Paschetta et il s'est porté volontaire, c'était un dimanche soir et en plus c'était lors de la finale de l'Euro. Il est resté 3 heures complètes. Les pompiers m'ont dit, il faut faire un geste parce que sans lui nous aurions été très mal. Donc, je vous propose de faire un petit geste si vous en êtes d'accord, de l'indemniser. C'est difficile de dire : il a travaillé 3 heures car évidemment, il y a l'essence, l'usure de la machine...

Je pense que symboliquement, il est de notre devoir d'indemniser cet administré. Je vous propose 250€ si vous en êtes d'accord. Il a pris des risques. Je voudrais que vous vous exprimiez là-dessus.

Chantal PINEL :

Cela me semble normal, pour moi personnellement.

Corinne VIGNON :

Cela aurait pu brûler beaucoup plus. Messieurs, dames, chers collègues, comment le voyez-vous ?

Didier CORTES :

Nous découvrons, alors...Ce qui mérite réflexion, c'est que les pompiers aient besoin de bénévoles d'une commune pour pouvoir éteindre le feu.

Raphaël LANGLAIS :

Concernant les pompiers volontaires ils disaient de rouvrir des centres de bénévoles.

A Caraman, il y a une caserne de pompier volontaires et les professionnels sont à Ramonville.

Corinne VIGNON :

Ils sont venus à 5 camions.

Raphaël LANGLAIS :

Les pompiers volontaires me disaient vous êtes trop loin de Caraman.

Didier CORTES :

Nous n'allons pas voter contre...mais cela fait quand même une subvention. Cela paraît tout de même surprenant que nous puissions vivre ainsi, moi cela m'interpelle parce que s'il n'y a pas un bénévole qui a un tracteur dans le coin...

Corinne VIGNON :

Ce qui m'a vraiment choqué, c'est que le Capitaine des pompiers est venu me voir et me dit : « téléphonez à Toulouse Métropole, il nous faut plus de pression. » J'ai appelé la centrale, le temps qu'ils trouvent la personne qui savait s'il y avait de la pression ou pas, bref, il est arrivé une heure et demi après. Et en disant « j'ouvre les vannes et je n'ai pas de pression, parce que nous sommes dans un village. Là il y a une disparité, si un feu se déclenche à Toulouse, cela ne va pas mal, si le feu prend à Flourens, cela ne va pas du tout.

Didier CORTES :

Sauf que normalement les réseaux sont prévus pour éteindre des feux...

Corinne VIGNON :

Ils avaient un flux de 158 litres/secondes, il leur fallait 250 litres à la seconde et donc les réseaux ne passaient pas, d'où l'appel à Monsieur PASCHETTA. « Nous n'avons pas assez d'eau, il faut pousser les pneus sur les côtés il faut bouger les voitures, il y avait deux voitures qui prenaient feu...il nous faut un tractopelle... Madame le Maire, Trouvez-nous un tractopelle. » C'était l'urgence. Si vous en êtes d'accord je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

12.Délibération relative à la prise en charge des frais de déplacements pour les agents en mission.

Corinne VIGNON :

Il se trouve que nous avons deux agents en particulier qui se déplacent, Sylvie SAFFON va régulièrement à la trésorerie et Nathalie va au centre de gestion. Il me semble normal de les défrayer en frais de déplacement. Les agents territoriaux peuvent prétendre sous certaines conditions à la prise en charge des frais de transports et des frais de repas et d'hébergement. Les frais restent minimes car elles possèdent de petites voitures.

Bernadette FAURE :

C'est pendant leur temps de travail ?

Corinne VIGNON :

Oui

Didier CORTES :

J'ai une question en disant on fait les déplacements dans la même résidence administrative on a aussi droit à des frais de déplacement ?

Corinne VIGNON :

C'est hors commune, Madame DURUT nous l'a assuré.

Aurore MERVILLE-COMET :

Si c'est Flourens, il n'y a pas de remboursement.

Corinne VIGNON :

Tout ce qui est hors Flourens. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

13.Délibération portant suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Corinne VIGNON garde la parole.

Il s'agit simplement de la fermeture du poste de Mathieu MOURRUT qui est parti à la Région.

Didier CORTES :

Il était en détachement ?

Corinne VIGNON :

Il était en détachement au départ et ensuite j'ai reçu un courrier de la Région en disant qu'il restait à la Région.

Didier CORTES :

D'accord.

Bernadette FAURE :

Vous ne comptez pas le remplacer ?

Corinne VIGNON :

Ce n'est pas un adjoint de 2^{ème} classe

Aurore MERVILLE-COMET :

Lui était adjoint technique principal.

Corinne VIGNON :

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

✓ **URBANISME**

14. Débat sur les orientations du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) et du PLUI-H (Programme Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat).

Corinne VIGNON : Là aussi, vous avez réceptionné les documents que vous avez dû lire. Le PLUiH ne sera donc opposable qu'en 2019 mais il y a des décisions, et la première est le PLUI qui est le projet d'Aménagement des développements durables. Cela inscrit les grandes lignes du futur PLU de Flourens, le PLU de Toulouse et le PLU des communes qui adhèrent à la Métropole. Vous avez reçu ce projet d'aménagement des développements durables, des grandes lignes. Il y a eu à la Métropole un certain nombre de commission, d'heures de travail sur ces sujets, je trouve qu'il s'agit plus ou moins d'un copié/collé du PADD précédent, il n'y a pas de grandes évolutions particulières. Sur le PLUi-H, ce sera beaucoup plus technique puisque nous travailleront le PLU sur l'intensification, sur les hauteurs... Les grands points : maintenir l'attractivité et la croissance, économiser le foncier, favoriser la mobilité des échanges, intégrer le changement climatique. Sur les territoires, la trame verte et bleue qui avait été mise en place il y a longtemps, les centralités de proximité pour le cadre de vie des habitants, le développement de la ville et la protection et la valorisation de l'espace agricole, nous sommes tous d'accord là-dessus. Pour le règlement de publicité, nous n'avons de règlement publicité, pour la bonne et simple raison que nous n'avons pas de commerces mis à part le Super U. Flourens fait partie des communes qui ne sont pas forcément concernées. L'idée est de lutter contre la pollution visuelle, harmoniser la réglementation locale, adapter la réglementation nationale et réduire la consommation énergétique de certains dispositifs. Evidemment cela concerne plus le Nord de Toulouse, tous les panneaux 4x3, c'est une pollution visuelle extrême. Ce que vous devez retenir, un bureau d'étude était passé à Flourens et avait vérifié les éléments : le Super U est globalement conforme, en revanche seront interdites toutes les pré-enseignes lorsque ce sera voté, c'est-à-dire les petits panneaux sur les routes, il n'y en aura plus jamais. Au même titre que Route de Castres, cette petite maison où il y a le signe de « Récapé », il sera supprimé. Donc en ce qui nous concerne, le jour où il y aura « le Kabestan », ce sera pareil, autant nous nous pouvons mettre une affiche 4x3 en disant « Le lac » car il s'agit d'un lieu ouvert à tous autant « le Kabestan » ne pourra pas mettre de publicité, mais sur place il pourra mettre son enseigne en suivant le règlement de publicité. En ce qui concerne nos manifestations, nous aurons toujours la permission de mettre ponctuellement des petites affiches sur le bord des routes pour un événement.

Didier CORTES :

Concernant les affichages que nous avons sur la commune, j'en ai un en tête, celui de « la Ruche qui dit oui », est ce que cela sera réglementé ou pas ?

Corinne VIGNON :

Je vais me renseigner. Je ne sais pas. Je n'ai pas encore eu le rapport sur Flourens, j'ai juste eu un rapport oral.

Didier CORTES :

Je me pose la question si ce type d'affichage était concerné.

Corinne VIGNON :

Quand j'aurai le rapport concernant Flourens, je vous le dirai.

Patrick GRIGIS :

Il est précisé que le but est de préserver le centre ville, nous n'avons pas ce genre d'affichage sauvage ici sur le centre du village.

Corinne VIGNON :

En tous cas, il ne pourra pas le laisser en permanence. Dès que j'ai le rapport, je vous le communiquerai.

Si vous n'avez pas de questions supplémentaires, je vous invite à voter ce P.V qui précise que le débat est clos.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Corinne VIGNON :

Mauvaise nouvelle, l'ancien policier municipal fait appel et demande 45 000€ de dommages et intérêts.

Didier CORTES :

Il nous met au tribunal?

Corinne VIGNON :

Le Tribunal Administratif, il y a eu le jugement, il a été débouté.

Didier CORTES :

Ah oui c'est vrai.

Corinne VIGNON :

Et là, il fait appel. Je me demande si vous en êtes d'accord, que maintenant on nous paye les frais d'avocat, car jusqu'à maintenant nous ne les avons pas demandé, il fait appel nous allons devoir repayer l'avocat.

Didier CORTES :

Oui.

Corinne VIGNON :

Maintenant, il a un poste il est très bien, il est à Villeneuve Tolosane...Cela se passe bien.

Didier CORTES :

Donc c'est reparti pour 4 ans.

Corinne VIGNON :

Deuxième nouvelle, bonne celle-ci, nous avons tenu la DETR pour le boulodrome et on nous donne 195 000 € Autre point, nous avons mis dans les boîtes aux lettres une invitation BAFA, puisque nous avons dit que l'on payerait 2 BAFA à des jeunes avec la possibilité de connaître les métiers d'animateur. Je vous propose pour le prochain CM que nous tirions au sort les jeunes qui vont candidater parce que c'est extrêmement complexe de choisir. C'est ouvert de 17 à 20 ans. Ce sont des jeunes qui peuvent avoir des diplômes, ou des jeunes qui n'en n'ont pas, pour l'instant nous recevons des candidatures.

Didier CORTES :

Vous en avez reçu beaucoup ?

Corinne VIGNON :

Pour l'instant, nous en avons 3. Je pense que nous en aurons 6-7 cette année, sachant que le BAFA coûte 1300 €, que nous pourrions proposer le stage ici et bien évidemment, et peut-être du futur personnel.

Anne-Lise CAMUS :

Il n'y a pas une partie de payé par la CAF ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Pour l'instant ce n'était pas inclus. Nous avons fait une nouvelle fiche action pour pouvoir avoir une dotation de la CAF concernant le BAFA.

Didier CORTES :

Nous ne pouvons pas examiner les dossiers ne serait-ce qu'en terme de ressources des parents, des enfants?

Corinne VIGNON :

Pour l'instant, nous n'avons rien fait, nous attendons les candidatures.

Didier CORTES :

Eventuellement, si nous ne trouvons pas de solution, nous pouvons faire ainsi.

Corinne VIGNON :

Il n'y a pas de cas particulier pour le moment, nous avons des enfants d'agents... en tous cas ce sera pour le prochain CM.

Didier CORTES :

Nous pouvons regarder les dossiers avant ?

Corinne VIGNON :

Oui, bien sûr. Maintenant concernant Monsieur NEGRO, qu'en pensez-vous ? Avez-vous envie de dépenser 2300 € pour cela, est-ce que cela vous paraît légitime ?

Didier CORTES :

Nous avons déjà eu l'expérience par le passé, une structure d'art, je dirai que je le préfère sans la lumière derrière. A contre-jour cela efface. Moi, je suis tout à fait pour.

Corinne VIGNON :

Oui. Qu'en pensez-vous cela vous plaît ?

Anne –Lise CAMUS :

Ce serait pour mettre où ?

Corinne VIGNON :

Cela peut-être à l'accueil, cela peut être dans cette salle. Voulez-vous que nous demandions un exemplaire sans lumière ? Mais par contre c'est plus large.

Aurore MERVILLE-COMET :

Oui. Effectivement, je trouve qu'il se voit mieux

Didier CORTES :

Parce que la lumière derrière elle efface tout le détail.

Corinne VIGNON :

Personnellement, j'ai beaucoup aimé cela, mais nous ne l'avons pas voté au budget, par contre nous pourrions l'inscrire au budget de 2017, voilà quelle a été ma position.

Nous pouvons l'inviter lors du salon d'Art.

Mickaël HAHN :

C'est personnel, je trouve que cela manque d'intérêt, je pense à quelque chose de plus moderne. Sur la symbolique je trouve cela très intéressant. Je ne suis pas contre mais... bon...

Corinne VIGNON :

D'accord. Monsieur PRADEL ?

Gérard PRADEL :

Moi je le mettrai dans la lumière

Didier CORTES :

Non... mais il faut le laisser dans la lumière.

(Une discussion a lieu entre tous les élus)

Corinne VIGNON :

D'accord donc sur le principe nous pouvons l'inscrire au budget 2017. Très bien.

Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance.

La séance est levée à 20h30.